

# La gestion de l'eau

## Un exemple pour toutes les communes

A tous les élus frileux pour une gestion de l'eau en régie municipale

Joseph SOTTON est élu Maire de Fraisses, commune de 4000 habitants proche de St Etienne (42), en 2001. A sa prise de fonction le service de l'eau est délégué à la CGE. Il a promis à ses électeurs qu'il reprendrait la gestion du service en régie à la fin du contrat qui se termine en août 2002.

Chose promise, chose réalisée. En août 2001 il met fin au contrat de la CGE non sans avoir subi de multiples pressions de celle-ci. Mais les difficultés ne font que commencer. C'est au tour de l'opposition municipale de se manifester :

- \* Les comptes prévus ne sont pas réalistes
- \* Attention au report des charges
- \* Manque de professionnalisme de la municipalité
- \* Vous n'aboutirez pas à une baisse des coûts

La situation à la prise de fonction n'est pas brillante

- \* Le prix de l'eau est élevé 4,57€
- \* Déficit de 41900€ pour 2001
- \* Un réseau qui enregistre 30% de fuites. Entretien du réseau promis par la CGE !!!

De plus, le Maire indique «*La CGE, sans doute rancunière de ne pas avoir vu son contrat renouvelé, traîne les pieds pour nous communiquer les éléments dont nous avons besoin. Ce n'est pourtant pas faute de les avoir prévenus suffisamment tôt*»

Dans les années qui suivent ; l'opposition croit pouvoir démontrer que le choix de la gestion en régie n'est pas bon. Dans un tract elle parle d'inconsistance de la mairie et écrit «*Si on parle peu des fuites d'eau (50000m<sup>3</sup> sur une consommation de 150000) qui coulent tranquillement sous les ponts, on parle encore moins de diminuer le ,prix de l'eau*»

Mais en 2006 les résultats sont là. Rendant compte du conseil municipal de février traitant des orientations budgétaires la presse locale écrit :

### « La réussite exemplaire du service de l'eau »

*« La question de l'eau a fait débat. Le maire s'est félicité d'avoir fait le bon choix. Le pari était risqué. Les oiseaux de mauvaise augure ont été nombreux à présager que la commune allait se casser la figure....Le démarrage a été forcément quelque peu chaotique, mais finalement il s'avère qu'aujourd'hui son budget dégage un excédent de 134900€. Cela paraît remarquable. **Pourrait - ce servir d'exemples à d'autres communes** »*

Il faut ajouter :

- \* Que depuis 2002 l'eau n'a pas augmenté. Si elle était restée en délégation elle n'aurait cessé d'augmenter compte – tenu de l'indexation des tarifs.
- \* Le Maire prévoit maintenant une baisse du prix de l'eau pour 2006, en partie sur l'abonnement et un baisse sur le m<sup>3</sup> consommé.
- \* Des travaux sur le réseau ont été effectués et les fuites réduites de 5%

On peut donc conclure que

- \* Si la CGE avait continué la délégation, elle aurait réalisé sur le dos des usagers un bénéfice substantiel. L'eau aurait augmenté et le réseau serait resté le même.
- \* Qu'il faut une forte volonté politique aux élus pour obtenir le retour en gestion municipale.
- \* Les élus doivent cesser de se retrancher derrière les difficultés . Le service dû aux usagers de l'eau l'exige.

